

LA CHUTE D'UN CAPUCIN ENDIABLE



Le 19 mars 1861, une affaire d'outrage aux moeurs est appelée en correctionnelle à Aix-en-Provence. Le principal prévenu, en vérité, fait défaut, tout comme sa complice, une dame de Marseille. Lui, dit-on, est à Londres, elle, on ne sait pas trop. Maître Thourel, qui est porteur d'une lettre de représentation, demande un ajournement à quatre semaines, moyennant quoi il s'engage, sur la promesse qu'il a reçue de son client, à ce que celui-ci se présente alors devant ses juges. Le public ne saurait guère en éprouver de déception : de toute façon, un débat de cette nature ne s'ouvre qu'à huis clos. Pourtant on en cause en ville autant que dans les couloirs du Palais ; en raison, bien évidemment, de la qualité de l'inculpé, et de sa personnalité.

Le capucin Jaillet, en religion, Révérend Père Archange, est un homme de responsabilité, vivante image de la plus austère sévérité. Aussi a-t-il gravi sans fatigue le long plan incliné qui, de frère convers, l'a conduit aux sommets. A peine dans la force de l'âge, le voilà général de l'ordre pour la France; poste où il va se révéler combattant efficace de l'Eglise militante ; et cela est bien nécessaire dans les temps troublés que traverse à l'époque la Chrétienté. Ce n'est pas en vain que Lamennais a semé l'ivraie à pleines poignées. Il est mort; après lui l'herbe empoisonnée a germé. Au nom de ces idées libérales qu'il prêtait imprudemment à Jésus, il se trouve aujourd'hui de jeunes prêtres pour se refuser à fermer à clef les tabernacles, et des ciboires de valeur disparaissent. On commence déjà, à l'époque, à parler du mariage des prêtres. Mais à Grégoire XVI a succédé Pie IX. Il veille au grain. La publication du Syllabus est proche, qui remettra les choses au point, et les esprits dans le sens du poil. Au désordre et à la mécréance, l'appareil catholique est ferme à donner la réplique ; et le R.P. Archange est là pour un coup actif, omniprésent, infatigable. Armé d'un verbe pratiquement magique tant il a le respect des formes, il entreprend des tournées d'inspection, et n'hésite pas à embarquer sur le train son équipage.

Car c'était à l'époque de pratique courante. Préfigurant ce que sera, de nos jours, le système rail-route, les voitures particulières empruntaient souvent la voie ferrée, moins cahotante, aussi loin que celle-ci pouvait les conduire. On les immobilisait solidement sur une plate-forme et il était de bon ton d'y rester pour la durée du parcours, valets de pied à leur poste à l'arrière de la caisse, plutôt que d'aller se commettre avec des inconnus dans un wagon. Mais cette manière de voyager tomba en désuétude. A deux reprises, le Père Archange avait voyagé dans un compartiment, puis il avait pris l'habitude de louer un coupé, sorte de cabine de luxe ferroviaire, où l'on était bien mieux assis pour méditer, seul ou avec d'autres, selon qu'on en décidait.

Pour l'esprit curieux du Révérend Père, tout dans le voyage était plaisir sans mélange, la course à travers les paysages coupant forêts, rivières et prairies, la traversée des villages, la flèche d'un clocher qu'on touche presque de la main, la vitesse qui fait éprouver un étonnement mêlé de bonheur, et ce rythme enchanteur, envoûtant, dans la voiture si doucement capitonnée ! Il arrivait que, perdu dans des rêveries, il ne renoue qu'à l'arrivée le fil de sa piété. Il se morigénait parfois de céder avec une molle complaisance à ces plaisirs modernes et donc suspects. Mais il se trouvait aussi de grands avantages dans l'usage du chemin de fer. Que de choses avait-il pu ainsi remettre en ordre, par sa simple présence inopinée ici ou là ! Enfin, depuis près de deux ans qu'il sillonnait la France aussi souvent qu'il lui était permis, il avait acquis une idée générale des points sur lesquels son incessant effort de rectification et d'amélioration devait plus spécialement porter. Il accourait toujours par priorité dans les régions où Dieu avait été le plus offensé. Ainsi à Grasse, voilà déjà quatre ans, en 1857, il avait fait brûler en place publique tous les ouvrages polissons qu'il avait pu trouver dans la ville en folie, depuis l'Histoire de la Révolution, de M. Thiers, jusqu'au Colomba du libertin Mérimée. Cette nuit-là, tandis qu'il dormait, Notre Seigneur lui était

apparu, les bras étendus. Son coeur étincelait, brûlant au centre de sa poitrine. A ses pieds, à droite et à gauche, deux groupes de fidèles étaient à genoux. Au milieu, un peu plus bas, une foule plus ou moins indifférente s'agitait, peu attentive à l'événement, semblant même ignorer ce qui se passait au-dessus. Il avait en vain cherché un sens à ce rêve étrange. Le lendemain, attendant son train, il se souvenait aussi de s'être amusé à observer le chef de gare, petit homme plus occupé de botanique que des soins de sa tâche, aux prises avec deux ivrognes qui voulaient embarquer sans billet. Lui-même avait dû partager son coupé avec une forte jeune fille qui s'en allait à Rognonas. A laquelle de ces trois circonstances était-ce dû ? C'était ce voyage de retour qui avait marqué un tournant dans sa vie. Dans la dernière partie du parcours, tandis qu'encore ébloui, il se préparait à rentrer à la maison- mère, il avait décidé d'abandonner ses hautes fonctions à la tête de l'Ordre, pour, voyages après voyages, se livrer tout entier à la prédication itinérante.

Ainsi acquit-il — Rome en était consciente et satisfaite— une grande influence dans tout le midi de la France, aire favorite de ses déplacements. Ceux-ci avaient pris désormais un tour fascinant. La confiance qu'inspirait sa robe, le confort des coussins, la discrétion parfaite et la promiscuité du coupé où souvent à présent il invitait quelque dame, la hauteur d'une tâche qui absorbait ses fautes comme un papier buvard, tout militait dans le sens naturel du bonheur. A rouler rideau tiré traîné par la merveilleuse machine à feu, on était presque hors du temps. Et du point de vue de la loi laïque avec quoi Rome ne voulait pas d'histoires, le grand principe juridique « *Pas vu, pas pris* » couvre de son égide tous les problèmes de publicité relatifs à la pudeur.

Mais — et ce fut le second grand tournant de la carrière du Père Archange — un jour qu'il était en conversation avec Mme X., jeune et jolie mère de famille marseillaise de parfaite réputation, et qu'en raison de la chaleur qui s'était abattue sur la Crau, il avait laissé baissée derrière les rideaux la vitre du coupé, un employé chargé de quelque urgent contrôle de sécurité, avait passé sa tête à la portière, l'avait retirée, horrifié, et avait appelé son collègue. L'occupation du Père et de sa pénitente avait outragé les deux pudeurs, de hauts cris avaient été poussés, un rapport établi, et le Parquet saisi.

A Aix, l'affaire du R.P. Archange, prévenu d'outrage public à la pudeur commis avec la complicité d'une dame de Marseille dans un coupé de chemin de fer fut appelée pour la seconde fois le 16 avril 1861. L'engagement formel, pris au nom de son client par Maître Thourel, ne fut pas respecté. A l'appel de son nom, l'accusé ne répondit pas. Il fallut se rendre à l'évidence : il n'était pas là, Où était-il ? Encore à Londres ? Ou tout simplement en ville, et bien caché ? En cavale ou planqué, eût-on dit, s'agissant d'un quelconque malfrat. Mais que ce fût pour l'accabler, ou au contraire pour repousser avec mépris une imputation si énorme, la presse des deux bords — pour et contre le Père Archange —, qui s'était emparée de l'affaire, était unanime à insister sur le caractère sacré du personnage.

Le tribunal le condamna à deux mois de prison, et sa complice à cent francs d'amende. Sans doute la sanction frappait-elle davantage l'entêtement du religieux à esquiver sa comparution, que les faits eux-mêmes. Fort du Tiers Ordre à Marseille, le Père Archange appartenait à cette catégorie de gens auxquels un intérêt social facile à comprendre permettait d'épargner, selon un jugement à peu près contemporain en matière d'outrage public à la pudeur, les rigueurs de la jurisprudence ordinaire.

Son nom passa dans la légende populaire comme celui d'un saint homme injustement persécuté.¹

¹ *Philippe Poisson* - 10 mai 2002.

Source, *L'Indicateur des faits divers, 150 ans de crime et forfaits en chemin de fer*. Editions J.J. Pauvert, 1981.

